

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 1 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Vendredi 22 Janvier 1796.

Mauvais état des flottes anglaises à la Guadeloupe. — Bruit du prochain mariage de la fille de feu Louis XVI avec l'archiduc Charles, frere de l'empereur. — Pension faite par les Etats-Unis au général Keczinsko, pour les services qu'il leur a rendus dans la guerre avec les Anglais. — Rareté du numéraire en Angleterre. — Arrivée du général Jourdan à Paris.

COLONIES FRANÇAISES.

De la Guadeloupe, le 1^o. vendémiaire.

Nous avons en croisiere devant la Barbade une flottille de frégates qui fait sur les Anglais des prises très-nombreuses & très-riches. Nous avons ici plus de 2000 prisonniers.

Nos forces & nos moyens s'accroissent tous les jours. Les flottes anglaises sont dans la position la plus critique; elles sont dénuées de troupes; on y manque de provisions de toute espèce; le découragement est général.

Nous espérons faire flotter avant peu l'étendard tricolore à la Martinique, à la Grenade, à la Jamaïque même. Notre flottille, en croisiere, se dispose à intercepter un riche convoi, désiré depuis long-tems des Anglais.

AUTRICHE.

De Vienne, le 24 décembre.

Les troupes persanes avancent toujours plus loin en Georgie; elles consistent maintenant en 120 mille hommes de cavalerie. Les Géorgiens se joignent à elles en grand nombre.

On assure que l'ambassadeur de Naples près de notre cour, le marquis de Gallo, a été nommé vice-roi de Sicile.

Le bruit est général ici que l'empereur destine la jeune princesse, fille du feu Louis XVI, en mariage à l'archiduc Charles, son second frere, & qu'il a placé sur la tête de cette princesse une somme de 27 millions en numéraire.

Les courriers extraordinaires de Pétersbourg & de Berlin se multiplient de jour en jour; il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de négociations aussi importantes que promptes, puisque depuis l'arrivée de tant de dépêches les bureaux de la chancellerie travaillent nuit & jour. On parle beaucoup aussi de deux Français qui sont arrivés ici depuis quelques jours & qui ont de fréquentes conférences avec le principal secrétaire de la chancellerie.

On attend avec impatience l'arrivée du maréchal de Clairfayt, avec lequel il paroît certain que l'empereur continuera le plan de campagne prochaine, à moins que des négociations de paix ne viennent à rendre ce plan inutile.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 2 janvier.

La fluctuation de l'opinion, non-seulement sur les circonstances & la nature de l'armistice, mais même sur son existence, nous impose d'autant plus fortement la loi de donner des éclaircissements à ce sujet, que nous avons annoncé les premiers avec certitude cet armistice.

Les généraux en chef Pichegru & Jourdan ont fait proposer par les généraux de leurs avant-postes une trêve aux généraux des avant-postes autrichiens Mazaros & Key, & ont fixé un terme de trois mois. Leurs excellences les maréchaux comtes de Clairfayt & de Wurmser ont refusé cette offre, comme pouvant devenir nuisible & désavantageuse aux armées impériales; mais ils sont tombés d'accord de permettre que les généraux des avant-postes contractassent & signassent une suspension de toutes hostilités, de manière cependant à pouvoir les recommencer, moyennant une déclaration préalable de dix jours.

Par cet arrangement, les armées resteroient dans l'état & positions où elles se trouveroient à l'époque de la négociation, ou bien ces positions seroient préalablement fixées; & il dépendroit des deux parties de reprendre les hostilités, après en avoir fait prévenir dix jours auparavant la partie adverse. Comme on ne peut douter que les généraux français n'aient accepté cette offre, bien différente au reste de leur première proposition, l'on doit regarder l'armistice comme déjà existant & porté à son entière maturité, d'autant plus que, depuis les premières ouvertures, les hostilités ont réellement cessé.

De Hambourg, le 7 janvier.

On mande de Pétersbourg que l'impératrice a fait passer

à Koczineko, dans sa prison, la pension de 1100 ducats que les Etats-Unis lui font pour les services qu'il leur a rendus dans la guerre avec les anglais. Ce brave martyr de la liberté a sur-le-champ partagé cette somme entre ceux de ses compatriotes qui sont prisonniers avec lui.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 10 janvier.

La princesse de Galles est accouchée très-heureusement d'une fille le 7 de ce mois. La cour a expédié sur le continent des messagers chargés de porter cette nouvelle dans toutes les cours amies de la nôtre.

Les amiraux *Hotham*, *Goosalt* & *Linzee*, ayant donné leurs démissions de leurs commandemens respectifs dans la Méditerranée, ils ont été remplacés par sir *Johnervis*, amiral du pavillon bleu, commandant en chef, montant la *Victoire*, de 100 canons; le lord *H. Parker*, vice-amiral du pavillon rouge, montant le *Saint-George*, de 93 canons; *W. Waldegrave*, vice-amiral du bleu, montant le *Barfleur*, de 98 canons, & *R. Mann*, contre-amiral du rouge, montant le *Windsor*, de 93 canons.

La prise de Trinquebate & du fort d'Ostembourg, dans l'isle de Ceylan, a causé une grande joie. Cette expédition assurant d'autant plus notre ascendant aux Indes-Orientales, & nos établissemens dans cette partie du monde étant une des principales sources de nos richesses, tout ce qui semble y accroître ou consolider notre puissance paroît au peuple d'un intérêt capital. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question de politique. Je vous dirai seulement que ces nouvelles, jointes à celles du cap de Bonne-Espérance & des succès momentanés des Autrichiens sur le Rhin ont réhaussé le ton du parti ministériel & donné quelque désavantage à celui de l'opposition. Les fonds publics ont augmenté, il y a deux jours, d'un & demi pour cent; cette hausse n'empêche pas que la rareté du numéraire ne commence à se faire sentir de manière à ralentir sensiblement les transactions commerciales.

L'heureux accouchement de la princesse de Galles, qui vient de donner le jour à une fille, n'a pas excité les mêmes transports que l'ont fait la naissance d'un garçon. En voyant la nombreuse famille de George III, on pourroit bien dire aux Anglais: *Avez-vous donc peur de manquer de maîtres?* Au reste, ils doivent considérer qu'une fille hérite également du trône britannique, & qu'une reine l'a occupé avec plus de gloire que la plupart de leurs rois, &c.

Bonds publics.

Banque, 177 $\frac{3}{4}$. — Indes, 219. — Annuités à 4 pour 100 consolidés, 84 $\frac{1}{2}$.

F R A N C E.

De Paris, le 1^{er} pluviôse.

Hier, il y a eu un concours immense au champ de la Fédération, où le directoire se rendit en grand costume, & où il parut précédé des ministres, du département & d'un nombre considérable de membres des autorités constituées qui avoient été convoqués pour cette cérémonie. Le président du directoire prononça un discours analogue à la circonstance & prêta ensuite le serment qui fut répété par tous les assistans avec enthousiasme & au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Le même jour, tous les militaires actuellement à Paris se rassemblèrent en vertu

d'un avertissement du ministre de la guerre chez leurs chefs respectifs & y prêtèrent individuellement le serment requis. On a dressé un procès-verbal nominatif de tout ceux qui ont signé. Les fonctionnaires publics en firent de même dans leurs bureaux respectifs.

Le général Jourdan est à Paris; les uns croient qu'il a été appelé par le directoire pour concerter les opérations de la campagne prochaine; les autres pensent qu'il est venu communiquer des propositions de paix faites par les généraux autrichiens. On assure qu'il y a en ce moment à Paris un agent secret de la Prusse chargé de négocier au nom des puissances belligérantes.

Depuis l'armistice établi sur le Rhin, les nouvelles du dehors ont beaucoup perdu de leur activité & de leur intérêt. Les papiers étrangers semblent être réduits aux conjectures sur la suite de la suspension d'armes; cependant ils parlent tous des préparatifs qui se font de part & d'autre pour recommencer avec vigueur les hostilités, à moins que la paix, dont le besoin est si général, ne vienne mettre fin à une guerre infiniment onéreuse pour tous les peuples qui y ont pris part.

Il est question, dans quelques feuilles étrangères, d'une négociation qu'elles prétendent être entamée relativement à une paix particulière du roi de Sardaigne avec la république française. Ce qui paroît même certain, c'est que les troupes sardes ne conservent plus avec celles d'Autriche, chargées de défendre d'Italie d'une invasion, la même intimité que ci-devant. Les dernières lettres du Milanais sont pleines d'inquiétudes sur la prompte arrivée de nouveaux renforts qu'on annonce de l'Autriche & du Tyrol.

On observe que les nations les plus acharnées à la guerre actuelle ont pour ainsi dire renoncé à ces rigueurs excessives qui troubloient leur commerce maritime respectif; & à la liberté qui commence à régner dans la navigation de la Méditerranée, on doit présumer que l'Angleterre elle-même a adouci en quelque sorte la rigueur des prétentions qu'elle avoit élevées sur le commerce de cette mer. Il ne faut pas croire que le ministère britannique, en se consultant ainsi, n'ait pas consulté un peu ses propres intérêts. Les papiers anglais de tous les partis, ministériels ou de l'opposition, laissent tous entrevoir que le commerce de la France manque à la Grande-Bretagne, & ce déficit immense est le motif à peu près général des instances que la nation anglaise ne cesse de faire pour obtenir une paix générale.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

La censure des individus, pour des fautes qui ne peuvent plus se réparer, est souvent auiligeante & rarement utile. Il n'en est pas de même des fautes des gouvernemens & des peuples. Il y a toujours de l'intérêt à revenir sur les causes qui ont entraîné dans de grandes erreurs; on aime à reconnoître, au milieu d'une multitude égarée, quelques bons esprits qui voient bien quand on prend une fausse route & indiquent celle qu'il faudroit suivre; & si leurs conseils sont dédaignés de ceux à qui ils sont adressés, ils peuvent un jour en éclaircir d'autres dans des circonstances analogues; car il n'y a point d'événemens, même extraordinaires, qui ne se répètent dans le cercle infini des vicissitudes humaines: enfin, une obser-

vation juste & sage sur les grands événemens de l'histoire laisse toujours quelque trace de lumière qui sert à préparer ou à fortifier des vérités utiles.

J'ai relu ces jours derniers un ouvrage de mon compatriote, M. d'Ivernois, intitulé : *Tableau historique et politique des dissensions de Genève*. Dans l'épître dédicatoire, adressée aux citoyens de Genève, voici ce qu'il leur disoit en 1789 : « Vous voyez les Français agités des mêmes passions qui vous ont tourmentés. Si quelques-uns d'entre eux daignent jeter les yeux sur ce tableau, puissent-ils en tirer d'avance la grande leçon que vous requêtes à l'école du malheur : c'est que si la liberté est le plus grand des biens, elle est en même tems le plus fragile, & que pour être digne de la posséder, il faut l'aimer sans enthousiasme, ne point la confondre avec l'indépendance, en jouir avec modération, la surveiller sans cesse & la défendre sans excès.

Les amis du peuple apprendront de plus que le secret de ses forces consiste à n'en point user, tandis que le grand secret de ses ennemis consiste, au contraire, à l'enivrer, afin de pouvoir argumenter ensuite de son ivresse pour l'en punir. Enfin ces mêmes ennemis du peuple y apprendront par votre résurrection, que, comme il ne peut y avoir de prospérité que sous les constitutions tempérées & de bonheur que sous les gouvernemens de confiance, il n'y a non plus, pour les états libres, d'autres moyens de terminer leurs agitations que de sages tempérans ; que de partis à partis, les avantages arrachés ne sont que des trêves ; que les vengeances n'appellent que les vengeances & que les triomphes sont quelquefois pires que les défaites. Puis-ont-ils se convaincre aussi, que bien qu'il y ait des momens où l'on peut imposer une constitution à un peuple éclairé, la sceller par des proscriptions & l'environner de gardes & d'échafauds, si elle a contre elle le vœu national, sa durée n'est que celle d'un rêve ; le sommeil est celui de la fièvre & le réveil est aussi sûr que terrible ».

M. d'Ivernois parloit de la constitution imposée aux Genevois par le despotisme du ministère de France, sous les bayonnettes des puissances garantes. Hélas ! les malheurs qui avoient accompagné les derniers troubles étoient bien peu de chose en comparaison de ceux qu'une révolution dans les principes de Robespierre préparoit à notre malheureuse patrie. Les delations, les proscriptions, les massacres avec ou sans formes judiciaires, les taxes révolutionnaires, les réquisitions forcées, les emprisonnemens arbitraires, ont désolé, ruiné, dépeuplé Genève dans l'espace de quelques mois ; son pavé a été rougi du sang de ses meilleurs citoyens ; un grand nombre d'autres ont transporté leur fortune & leur famille sur des terres étrangères. Cette ville, qui présentoit à l'Europe le spectacle intéressant d'une extrême richesse sans luxe, d'une grande population sans misère, d'une liberté démocratique sans licence, de toutes les lumières de la philosophie & des arts, unies aux bonnes mœurs & aux vertus sociales ; cette ville, où un grand crime étoit un phénomène, & où j'ai passé près de vingt ans sans voir une seule exécution, je l'ai vue... je n'ose tracer ce douloureux tableau ; j'aime mieux ajouter ici que les principaux auteurs de nos maux ont eu bientôt honte de leur ouvrage. Une coalition des partis divers a mis enfin un terme aux violences ; les factieux ont sacrifié leurs exagérations à leur propre sûreté ; les bons citoyens ont sa-

crifié de justes ressentimens à la sûreté & à la tranquillité générale ; la nouvelle constitution, vicieuse dans des points essentiels, mais fondée cependant sur des bases de liberté, mais ponctuellement observée par nos magistrats, & respectée par toutes les factions, a maintenu jusqu'ici l'ordre public & la paix parmi tous les citoyens. Puisse cet état, en se consolidant, ramener à Genève la concorde, l'abondance & la sécurité ! Puisse aussi une paix générale calmer bientôt les troubles qui déchirent encore la France, & y préparer, par une sage réunion des esprits, le retour du bonheur & de la prospérité publique, desséchés à leur source par une guerre cruelle & par de funestes & trop longues erreurs ! C'est le vœu d'un républicain qui desiré sincèrement la liberté de tous les peuples & le bonheur de tous les hommes.

A. M. C. D. C. D. G.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 30 nivôse.

L'un des membres de la commission chargée d'examiner la résolution qui annule les élections du canton de Lectoure fait son rapport. La commission a reconnu que toutes les formes constitutionnelles avoient été violées, & elle propose d'approuver la résolution. — Le conseil l'approuve.

Il en approuve une autre qui fixe l'indemnité des percepteurs de l'emprunt forcé.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 1^{er} pluviôse.

La séance a été ouverte à dix heures : un orchestre, placé dans la salle, a exécuté des airs patriotiques.

Treilhارد, président, a prononcé un discours analogue à la circonstance. Ce fut, a-t-il dit, en ce jour, à l'instant où je parle, que le tyran subit la peine due à ses forfaits. C'étoit beaucoup pour la justice d'avoir frappé le coupable ; c'étoit peu pour la nation, si, du même coup, la royauté n'étoit pas anéantie.

Tant de maux, tant de sang, tant de crimes ne sont pas expiés par la mort d'un homme ; & cette grande révolution, dont l'univers n'offroit pas encore d'exemple, devoit élever sur les ruines sanglantes du trône l'édifice d'une république pure & sans tache.

Mais le premier effort d'une nation, pour se ressaisir de ses droits, fut toujours un signal d'alliance pour les despotes de la terre.

Ici, l'orateur a montré une partie de l'Europe liguée contre la liberté du peuple français & puissamment secondée dans l'intérieur par le roi & tous les partisans de la royauté ; la France par-tout agitée ; les complots renaissant sans cesse ; les trahisons se succédant sans cesse ; des armées formidables s'avancant vers nos frontières, & le partage des dépouilles de la république fait d'avance par les puissances armées contre elle.

A des satellites aguerris, à des capitaines expérimentés, nous n'avions à opposer que des jeunes gens conduits par des généraux dont l'ancien régime avoit étouffé les talens dans des grades obscurs. Mais chefs & soldats étoient

embrasés de cet amour de la liberté à qui rien n'est impossible, & bientôt nos ennemis furent vaincus.

Mais que de maux la France à soufferts ! & ces maux sont tous l'ouvrage de la royauté & de ses partisans infâmes. Ce n'est que dans le cours de la révolution, continue l'orateur, que nous avons pu nous bien pénétrer de tous les maux que la royauté peut faire. Haine ! haine éternelle à ce fléau destructeur. Ce n'est que par ce sentiment qu'un Français peut encore exister.

Peuple, *tu desires la paix ! eh bien ! haine à la royauté !* c'est elle qui te donna la guerre. *Tu éprouves des privations ! haine à la royauté !* c'est elle qui voulut t'asservir par la famine. *Tu appelles la concorde et l'union ! haine à la royauté,* qui organisa la guerre civile & le massacre des républicains.

Haine ! haine immortelle à ce fléau !

Représentans du peuple, recevez l'expression de nos sentimens. Que ne puis-je reculer les bornes de cette étroite enceinte ! que ne suis-je au milieu de tous mes concitoyens ! C'est en présence de tout le peuple, c'est dans le sein de l'humanité entière, que je voudrois déposer mon serment : *Je jure haine à la royauté.*

Et vous, représentans du peuple, venez enfin satisfaire une trop longue impatience ! Montez à cette tribune pour y vouer aussi à la royauté un sentiment que vous me reprochez sans doute de n'avoir pas exprimé avec assez de force.

Le conseil ordonne l'insertion en entier au procès-verbal du discours du président, l'impression, la distribution aux membres du conseil au nombre de six exemplaires, l'envoi aux départemens & l'affiche.

L'appel nominal commence.

Deux membres montent successivement à la tribune & jurent haine à la royauté.

Le troisième membre appelé dit : Je jure haine à la royauté & à toute espèce de tyrannie.

Il s'éleve quelques murmures ; un membre demande la parole.

Le serment que nous devons prêter, dit le président, est prescrit par la loi ; nul de nous n'y doit rien changer : la loi nous ordonne de jurer haine à la royauté.

L'appel continue ; les membres du conseil sont appelés, montent l'un après l'autre à la tribune & prononcent ces paroles : *Je jure haine à la royauté.*

Une députation de l'institut national des sciences & arts est admise à la barre & présente un projet de règlement pour cet établissement.

Le citoyen Lacépède, orateur de la députation, dit que l'institut national s'est attaché dans ce règlement à se donner les formes de la liberté, si chère & si nécessaire aux arts ; ses membres ne connoîtront d'autres liens que la fraternité, & le but constant de leurs travaux sera de faire chérir la liberté, & de fournir à la France de nouveaux moyens de gloire & de prospérité.

Les membres de la députation ont prêté ensuite au sein du conseil le serment de haine à la royauté, que leurs collègues prêtent au milieu de leurs concitoyens, & ils ont reçu du président l'accolade fraternelle.

Sur la proposition de Chénier, le conseil a ordonné l'impression du discours du citoyen Lacépède, & de la réponse que le président lui a faite.

Une commission de cinq membres examinera le projet de règlement.

Konol a obtenu la parole ; il a exposé que trop sou-

vent on s'est joué de la foi des sermens : il demande que celui prêté aujourd'hui par les membres du conseil fût, par eux, signé individuellement, & le registre de ces signatures déposé aux archives. — Ordonné.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1^{er} pluviôse.

La séance s'ouvre à dix heures & demie par la lecture du procès-verbal d'hier. On lit ensuite une lettre du citoyen Duranty, député du département du Nord, qui, retenu chez lui par maladie, témoigne ses regrets de ne pouvoir jurer au milieu de ses collègues une haine implacable à la royauté. Sa lettre contient le serment exigé par la loi du 23 nivôse dernier.

Le conseil ordonne l'insertion au procès-verbal d'un corps de musique du conservatoire national est placé à l'une des extrémités de la salle ; il exécute l'air : *Veillons au salut de l'Empire.*

Un chœur chante un hymne commençant par ces mots :

Dieu puissant, daigne soutenir

La république naissante, &c.

Le reste de l'hymne exprime le serment de haine à la royauté.

On exécute ensuite l'air : *Allons, enfans de la patrie,* & l'oa termine par le *Chant du Départ.*

Le président annonce qu'il a reçu huit résolutions du conseil des cinq cents. Les quatre premières portant l'exclusion des fonctions législatives jusqu'à la paix générale, ou jusqu'à leur radiation définitive, des citoyens Fontenay, d'Indre & Loire ; Polissard, de Saône & Loire ; Palliez, des Basses-Alpes, & Sers, de l'Eure.

L'urgence de ces quatre résolutions est successivement reconnue, & le conseil les renvoie à l'examen d'une commission composée des citoyens Dussaux, Fauré-Labrunerie, & Derazy.

Il approuve ensuite sans discussion trois autres résolutions.

La première autorise la commune de Romans à emprunter sur elle-même un million pour achat de subsistances.

La seconde accorde un supplément de solde de 2 sols par jour en numéraire, à compter du premier pluviôse, aux boulangers des subsistances militaires.

La troisième accorde le même supplément aux gardes nationales sédentaires, mises en réquisition pour le service public.

On lit une huitième résolution qui passe à l'ordre du jour sur le message du directoire exécutif relatif à la marine ; elle est renvoyée à l'examen d'une commission de cinq membres.

Le président prononce un discours dans lequel il peint les douceurs de la liberté & inspiré l'horreur de la tyrannie. En jurant haine à la royauté, dit-il, nous bornons nos sermens à l'étendue de la république, & nous n'entendons pas attaquer la forme de gouvernement des autres peuples. — Le conseil a ordonné l'impression de ce discours.

Le président a ensuite prononcé le serment en ces termes : *Je jure haine à la royauté.* Chaque membre l'a répété à la tribune ; plusieurs ont ajouté : *et à toutes les tyrannies.*

Je jure haine à la royauté, a dit Dupont de Nemours, & résistance intrépide à toute espèce de tyran, quelque soit leur nombre & leur puissance.

N
N
Ravages
l'emp
Angl
dion
Le b
tiques
Le p
pour 3
so
Le p
pour u
pour 3
Tout
La pes
de l'emp
jusqu'à
jours de
divan,
tions co
grand S
fléau. O
nombre
hautesse
Plusie
ont péri
Il est
cuis & d
bâtimens
grand S
Toutes
paratifs
terre qu
en jour